

COMITE SPECIAL RELATIF A L'EMPRUNT  
DE LA VICTOIRE.

M. ARCHAMBAULT demande :

1. Le Gouvernement a-t-il nommé un comité relatif à l'emprunt de la Victoire, ayant ses bureaux à Montréal?
2. Quel est l'objet de ce comité?
3. Quels sont les noms des personnes qui le composent?

L'hon. sir HENRY DRAYTON (ministre des Finances).

1. Le comité spécial de l'emprunt de la Victoire, a un bureau régional à Montréal.

2. Le comité a pour objet principal d'assurer une distribution sage et régulière des bons offerts à toute époque, dans le but de prévenir des fluctuations violentes et d'assurer à ceux de leurs porteurs de bons qui désirent réaliser, les meilleurs prix possible.

3. Les membres de ce comité spécial sont G. H. Wood, Toronto, président; Edwin Hanson, Montréal, vice-président; P. McDougall, Montréal; Edgar M. Smith, Montréal; sir Augustus Nanton, Winnipeg; H. R. Thudhope, Toronto; J. W. Mitchell, Toronto; W. A. MacKenzie, Toronto.

FRAIS DE L'ARBITRAGE DU NORD-  
CANADIEN.

M. SINCLAIR (Guysborough) demande :

Quelle est la somme brute des frais juridiques et autres des procédures de l'arbitrage du Nord-Canadien?

L'hon. J. A. CALDER: 86,178.25, pour ce qui est du ministère des Chemins de fer et des Canaux.

CHANGE SUR LA SOLDE DES MEMBRES  
DE L'ARMEE EXPEDITIONNAIRE CA-  
NADIENNE.

M. ARCHAMBAULT demande :

1. Lorsque les membres de l'armée expéditionnaire canadienne ont reçu leur solde, en Angleterre ou en France, ont-ils bénéficié du change?
2. Sinon, qui a bénéficié de ce change?

L'hon. sir HENRY DRAYTON (ministre des Finances) :

1. Tous les paiements effectués en cours sterling aux troupes canadiennes d'outre-mer au cours des années 1914-15-16-17 et 18, ont été convertis en cours canadien au taux du pair, \$4.86% la livre, et leur ont été débités à ce taux. Les paiements effectués en cours continentaux ont été convertis à un taux de change mensuellement établi par le War Office d'après les taux du commerce, lequel, dans le cas de la monnaie française, a varié, pour cinq francs, de

quatre schillings en 1915 à trois schillings et cinq pence en 1919.

2. Tous les paiements faits aux troupes canadiennes d'outre-mer l'ont été au pair sur des fonds au crédit du gouvernement canadien à la banque de Montréal à Londres, fonds reçus du gouvernement impérial par voie d'avances pour fins de guerre, de sorte que le gouvernement du Dominion n'a tiré du change aucun bénéfice. Les soldes des comptes de soldats canadiens pour solde et allocations, restés en caisse en Angleterre ont été convertis, au retour de ces soldats au Canada, en dollars canadiens au pair. Le coût de cette conversion a été porté au compte du crédit 544 de 1919-1920.

FRET DE LA MARINE MARCHANDE DE  
L'ETAT.

M. SINCLAIR (Guysborough) demande :

Le fret exigé par la marine marchande du Gouvernement canadien est-il de quelque façon assujéti à l'action de la Commission maritime des Etats-Unis.

L'hon. C. C. BALLANTYNE (ministre de la Marine et des Pêcheries) : Non.

LIGNE DE RACCORDEMENT ENTRE SAIN-  
TE-ROSALIE ET BAGOT.

M. MARCILE (Bagot) demande :

1. L'éperon de chemin de fer entre Sainte-Rosalie et Bagot est-il terminé?
2. Combien y a-t-on dépensé jusqu'à cette date?
3. A-t-on payé aux cultivateurs le terrain où passe la nouvelle ligne?
4. Dans l'affirmative, combien ce terrain a-t-il coûté?
5. Dans la négative, pourquoi ne les a-t-on pas payés?
6. Comment se comparent les rampes entre la ligne nouvelle et la ligne primitive?

L'hon. J. A. CALDER (au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux) :

1. Non.
2. \$225,338.52.
3. Il a été émis des chèques pour quatorze parcelles de terrain sur un total de vingt-et-une.
4. \$7,821.70.
5. Les négociations ne sont pas terminées pour le reste du terrain.
6. Maximum de rampe, nouvelle ligne,  $\frac{4}{10}$  p. 100. Maximum de rampe, ligne primitive, 1.07 p. 100.

BATIMENTS DE L'EXPOSITION EMPLOYES  
PAR LA MILICE.

M. FOSTER (York) demande :

1. Combien le Gouvernement paye-t-il pour les bâtiments de l'exposition, à Saint-Jean, N.-B., que la milice a utilisés pendant la guerre?